



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier, que le rôle général de perception pour l'année 2025 a été déposé au bureau municipal le 28 janvier 2025, rôle réalisé en conformité avec le «Règlement numéro 651-2025 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2025 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton» adopté par le conseil municipal.

L'envoi des **comptes de taxes** sera effectué dans les délais prévus par la loi. Tout paiement peut être effectué au bureau municipal par Interac (débit et crédit), par chèque ou en argent (faire suivre les coupons de versement), dans toute institution financière ou par internet (pour paiement bancaire électronique, utilisez les 19 chiffres du matricule comme numéro de référence).

La date ultime où peut être fait le premier versement est le 5 mars 2025, le deuxième versement le 5 mai 2025, le troisième versement le 5 juin 2025 et le quatrième versement le 5 août 2025.

Si vous êtes contribuables de la municipalité et que vous ne recevez pas votre compte de taxes, bien vouloir communiquer avec nous.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 28 janvier 2025.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier